

CESER



Région Centre

Séance plénière du 16 juin 2014

DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR 2014

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} commissions ;

Vu l'avis du bureau ;

Monsieur Éric CHEVÉE, rapporteur entendu ;

DÉLIBÈRE

Comme tous les ans, le projet de Décision Modificative n° 1 est soumis pour avis au CESER en même temps que le compte administratif.

Il intègre les résultats constatés à la clôture des comptes 2013 et les restes à réaliser en dépenses et en recettes et reportés sur l'exercice 2014.

Il permet de réaliser des ajustements des recettes et des dépenses en crédits de paiement.

Il permet de modifier des autorisations de programmes (en investissements) et des autorisations d'engagement (en fonctionnement) et d'ouvrir de nouvelles AP/AE qui ne l'ont pas été dans le cadre du budget primitif.

I – Les restes à réaliser de l'exercice 2013

Comme chaque année, la DM n°1 permet à l'Exécutif d'intégrer dans les chapitres concernés du budget régional en cours les restes à réaliser de l'exercice N-1 constatés dans le compte administratif.

Les restes à réaliser de l'exercice 2013 s'élèvent à 39,6 M€ en dépenses et à 27,7 M€ en recettes.

II – Le projet de DM 1 en crédits de paiements nouveaux

De manière synthétique, il s'établit ainsi :

Dépenses : 13 564 017

- Investissement : 3 108 200
- Fonctionnement : 10 455 817

Recettes : 25 384 473

- Investissement : 820 674
- Fonctionnement : 6 670 078
- Affectation du résultat 2013 : 17 893 721

- **Les dépenses**

Le budget supplémentaire représente 1,1 % du Budget primitif.

Les réajustements sont synthétisés dans le tableau des crédits de paiement en annexe. Le CESER souhaite apporter quelques commentaires sur certains d'entre eux.

Ces crédits sont en très grande partie affectés à des dépenses de fonctionnement : ils sont destinés en particulier au secteur des transports qui mobilise une part importante des dépenses nouvelles (+ 4,7 M€, soit 35 %) afin de permettre le démarrage de la nouvelle convention TER.

Les autres dépenses de fonctionnement concernent notamment la formation professionnelle (+ 1 M€) et l'apprentissage (+ 1,7 M€). Le CESER note qu'une partie des fonds sera consacrée d'une part au soutien aux CFA en difficulté (compensée en partie par un abondement de recettes liées à l'apprentissage), d'autre part au soutien aux employeurs d'apprentis (+ 500 000 €). Le CESER rendra un avis spécifique sur cette aide nouvelle de 500 € aux entreprises de moins de 11 salariés.

Le CESER relève également l'inscription de 250 000 € pour le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) dont la mise en place avait été annoncée dans le cadre du Budget primitif 2014. Ce montant -prévu pour le lancement d'un appel à projets- est inscrit sur le budget de l'apprentissage mais le SPRO est un dispositif transversal. Le CESER souhaiterait avoir des précisions sur l'état d'avancement de l'expérimentation en cours et sur le but de cet appel à projets. La Région a-t-elle prévu un bilan de l'expérimentation avant de définir une organisation définitive du SPRO ?

Un abondement de 35 000 € est demandé au titre du FRAC pour la réalisation d'une exposition dans le cadre du 1^{er} anniversaire. Une telle sollicitation sera-t-elle renouvelée à chaque anniversaire ?

En Investissements, trois secteurs sont majoritairement concernés par cette décision modificative : les lycées (2,1 M€), le sport (1,5 M€), l'économie (1 M€) afin de permettre de lancer les appels à projets « Innovation » et « Economie circulaire ». Des autorisations de programme correspondantes sont ouvertes dans cette décision modificative.

- **Les recettes**

Les recettes de la DM n° 1 sont alimentées pour une grande part par l'inscription d'un excédent reporté de l'exercice 2013 (17,9 M€).

Le montant des recettes nouvelles inscrit s'élève à 7,5 M€ dont 5,3 M€ de dotations de l'Etat et de fiscalité indirecte.

Au titre des participations de l'Etat, la Région va bénéficier du transfert de deux nouveaux éléments dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation (cf. LF 2014) :

- concernant le développement et la diffusion de la culture scientifique (CSTI) : 130 000 € ;

- la redevance « quai » : 3,4 M€ (les dépenses correspondantes ayant été inscrites dans la convention TER).

Par ailleurs, la Région devrait bénéficier d'un abondement de 620 000 € au titre de la Contribution au Développement de l'Apprentissage (fiscalité indirecte).

Enfin, les recettes provenant des cartes grises ont été réajustées à la hausse en raison d'une légère reprise du marché de l'automobile.

III- Les ajustements des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagements (AE)

Le président du Conseil régional propose la création ou la modification d'AP/AE pour un montant de 600 M€ dont 551 M€ en autorisations d'engagement (section de fonctionnement) et 49 M€ en autorisations de programmes (investissements).

Ces AP/AE concernent majoritairement le secteur des transports :

- 544 M€ (AE) pour le renouvellement de la convention TER signée avec la SNCF jusqu'à 2017, date de la révision ;

- 26 M€ (AP) pour la convention concernant les opérations de maintenance lourdes.

Ces montants sont conformes aux conventions qui viennent d'être signées.

La recherche : 7 M€ d'AP/AE sont proposées pour la recherche dont une AE importante pour le CERTEM 2014-2018. En outre, les modifications d'AP proposées concernent le CAP R&D qui a bien fonctionné en 2013 et le soutien aux actions de valorisation de la recherche. Le rapport met en avant un projet de transfert de technologie d'ICERMA et le développement d'un FABLAB qui ne figurait pas dans le budget primitif 2014. Qui est le porteur de FABLAB ? Où est-il situé ?

Plusieurs AP/AE sont inscrites dans le domaine économique dont 6 M€ pour les deux appels à projets « Innovation » et « Economie circulaire ». Les ouvertures d'AP (4 M€) proposées pour les lycées concernent l'informatique et l'achat de tablettes. Ces différentes mesures font l'objet d'avis spécifiques du CESER.

S'agissant du sport, une AP de 2 M€ est demandée pour co-financer les aménagements du stade de la Source afin de répondre aux obligations normatives suite à la montée de l'USO en ligue 2. De manière générale, le CESER s'interroge sur cette normalisation imposée par les fédérations sportives qui génère des coûts importants supportés par les collectivités.

Conclusion

Compte tenu de ces dépenses supplémentaires et du reste à réaliser de l'exercice 2013, le budget 2014 modifié -équilibré en dépenses et en recettes- s'élève à 1 235 M€ contre 1 182 M€ au budget primitif (avec réaménagement de la dette), soit une augmentation de 4,5 %.

Si la décision modificative n°1 est bien un ajustement du budget primitif en crédits de paiement nouveaux, l'enveloppe de 600 M€ d'AP/AE vient abonder un stock d'engagements pluriannuels de dépenses nécessaires notamment pour financer les conventions avec la SNCF.

Avis adopté à l'unanimité.



Xavier BEULIN

TABLEAUX SYNTHETIQUES DE LA DM 1

Crédits de paiement

DOMAINE	DEPENSES	RECETTES
Formation professionnelle : Programme régional de formation (mesures individuelles) Fonds innovation pédagogique (recette FSE)	1 000 000 (F)	800 000 (F) 63 528 (F)
Apprentissage : - Financement des CFA (compensation des difficultés) - Aide aux employeurs d'apprentis - Service Public Régional de l'Orientation	1 650 000 (F) 900 000 (F) 500 000 (F) 250 000 (F)	344 251 (F) 344 251 (F)
Enseignement-lycées : - Construction, aménagement, réhabilitation - Construction, aménagement, réhabilitation - Fonctionnement des établissements - Information et orientation : soutien aux forums, salons	2 492 200 2 163 200 (I) 140 000 (F) 170 000 (F) 19 000 (F)	302 000 (I) 302 000 (I)
Formations sanitaires et sociales : -Financement des écoles et instituts : glissement vieillesse technicité ; co-financement minoré de Pôle Emploi	368 000 (F)	- 200 000 (F)
Enseignement supérieur : - Construction, aménagement, réhabilitation, équipement - TIC et enseignement supérieur : besoins investissements liés à la création de l'INSA - INSA : besoins en fonctionnement	- 165 000 - 490 000 (I) 190 000 (I) 135 000 (F)	
Recherche, Technologie et Innovation : - Soutien aux actions de transfert de technologie et de valorisation - Développement de la recherche : clusters - Soutien aux structures de Culture Scientifique Technique et Industrielle	293 817 45 000 (I) 120 000 (F) 128 817 (F)	
Culture - Soutien aux opérations d'animation culturelle locale - FRAC : exposition pour les Journées du patrimoine	75 000 40 000 (F) 35 000 (F)	
Sports - Aide pour la formation BAFA - Installations sportives : co-financement aménagements du stade de la Source (obligations normatives) ; - Solde de convention de mandat concernant le CREPS	1 600 000 100 000 (F) 1 500 000 (I)	153 674 153 674 (I)
Territoires solidaires - Contrat régional de Pays 3G - Contrats régionaux de solidarité territoriale : Tours/ Pays Indre et Cher, Bourges.	1 000 000 (F) - 1 000 000 (I)	
Technologies d'information et de communication - GIP RECIA – Réseau régional Haut Débit : abondement au coût du réseau	300 000 (F)	
Transports et déplacements : - Convention TER : démarrage de la nouvelle convention	4 750 000 (F)	
Tourisme - Etude Véloroute	- 300 000 (I)	

Economie/Innovation - Appels à projets PME Innovation et Appels à projets économie circulaire - CAP'Asso	1 300 000 1 000 000 (I) 300 000 (F)	
Europe et coopération décentralisée - Programmes communautaires européens : FEDER - Programmes communautaires européens : gestion déléguée assistance technique 2007/2013		375 000 75 000 (I) 300 000 (F)
Moyens généraux - Etude cf. gestion des fonds européens co financée par le FEDER - 2 nouvelles participations de l'Etat : développement de la diffusion de la culture scientifique et technique et « redevance de quai » - Taxe cartes grises et taxe additionnelle apprentissage - Autres mouvements budgétaires : cession d'une parcelle - Masse budgétaire : soutien à l'apprentissage à la Région et dépenses concernant personnel mis à disposition de la Région	 200 000 (F)	5 652 299 27 500 (F) 3 522 422 (F) 1 812 377(F) 290 000 (I)
TOTAL BS 2011 Dont : en investissement en fonctionnement	13 564 017 Dont 3 108 200 10 455 817	7 490 752 Dont 820 674 6 670 078
Excédents de fonctionnement reporté :		17 893 721

Autorisations de programmes (AP) et autorisations d'engagements (AE) :
création/modification

DETAIL DES INTERVENTIONS	AE/AP
Formation professionnelle : fonctionnement (AE) Financement parcours demandeurs d'emploi : abondement : Fonds réactif Emploi Formation et Fonds Jeune Objectifs qualification	2 500 000
Apprentissage : investissement (AP) : CFA interpro Bourges : rénovation internat	2 200 000
Enseignement/Lycées : AP et AE - Evolution matériels pour télégestion du parc informatique des lycées - Achats tablettes numériques pour établissements de formation - Tablettes numériques : prestation de déploiement - Appel à projets Bio restauration scolaire	4 603 200 2 000 000 (I) 2 163 200 (I) 140 000 (F) 300 000 (F)
Formations sanitaires et sociales : AP Programme prévisionnel investissement : gros entretien dans 3 instituts	500 000
Enseignement supérieur : AP INSA Centre Val de Loire	190 000
Recherche, technologie et innovation : AP et AE - CAP recherche et développement - Soutien aux actions de valorisation de la recherche - Réseaux Thématiques de recherche - Certem 2014-2018	7 336 000 1 000 000 (AP) 136 000 (AP) 1 200 000 (AE) 5 000 000 (AP)
Sports : AP : -CREPS : matériels et maintenance - Aménagement stade USO de la Source : obligations normatives	2 470 000 470 000 (AP) 2 000 000 (AP)
Territoires solidaires I : AP et AE - Contrat du Pays Drouais 3G - CRST Tours et CRST Pays Bourges - Logements et services à la population : maisons médicales, logements - Aménagement du territoire : THD, connexion Internet bi directionnel CG 36 - FRAC territoires	1 782 102 256 100 (AP) - 201 000 (AP) 672 594 (AP) 1 154 408 (AP) - 100 000 (AE)
Environnement : AE et AP - Energétis collectivités : convention Etat/Ademe/Région - Contrats eau centre transitoire - Contrats eau centre transitoire	690 000 420 000 (AE) 200 000 (AE) 70 000 (AP)
Transports et déplacements : AP et AE - Maintenance matériel roulant : convention de 4 ans avec SNCF - Convention TER 2014 - 2020	569 600 000 25 600 000 (AP) 544 000 000 (AE)
Tourisme : AP - Vélocentre - Convention Région-Département Eure-et-Loir : animation touristique - CAP hébergement touristique : hébergement dans les campings « accueil vélo » - Itinéraires douces : randonnées pédestres, structuration offre batellerie traditionnelle	- 1 111 500 - 300 000 - 1 135 500 250 000 74 000

Economie – innovation : AP et AE - Appel à projet innovation - Appel à projet économie circulaire - Centr'actif - Contribution aux appels à projets Economie sociale et solidaire - CAP Asso	9 220 000 5 000 000 (AP) 1 000 000 (AP) 20 000 (AP) 200 000 (AE) 3 000 000 (AE)
Europe et coopération décentralisée : - Programmes communautaires européens : FSE 2007-2013 - Programmes communautaires européens : FEDER 2007-2013	220 000 - 780 000 (AE) 1 000 000 (AP)
TOTAL AP/AE Dont : - en investissement - en fonctionnement	600 199 802 dont : 49 010 732 (I) 551 189 070 (F)